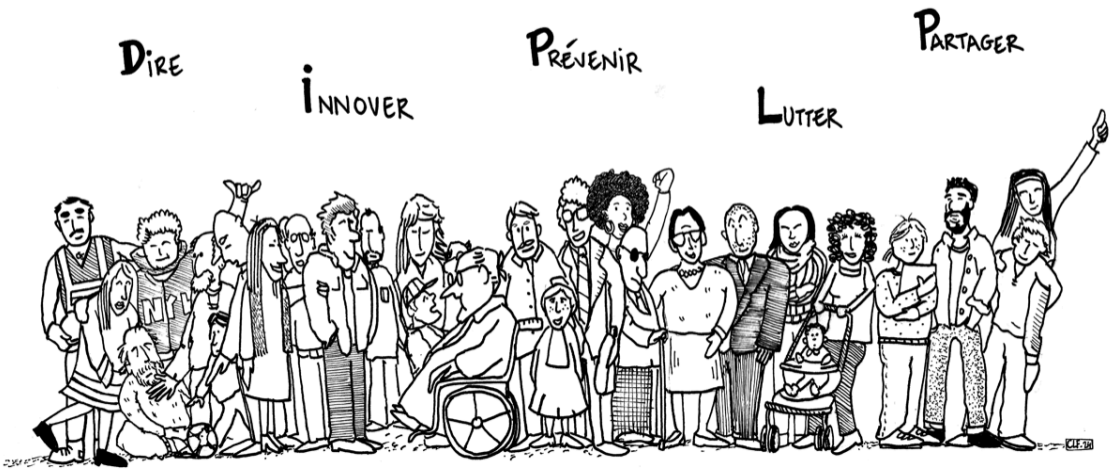
Afficher dans le navigateur

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

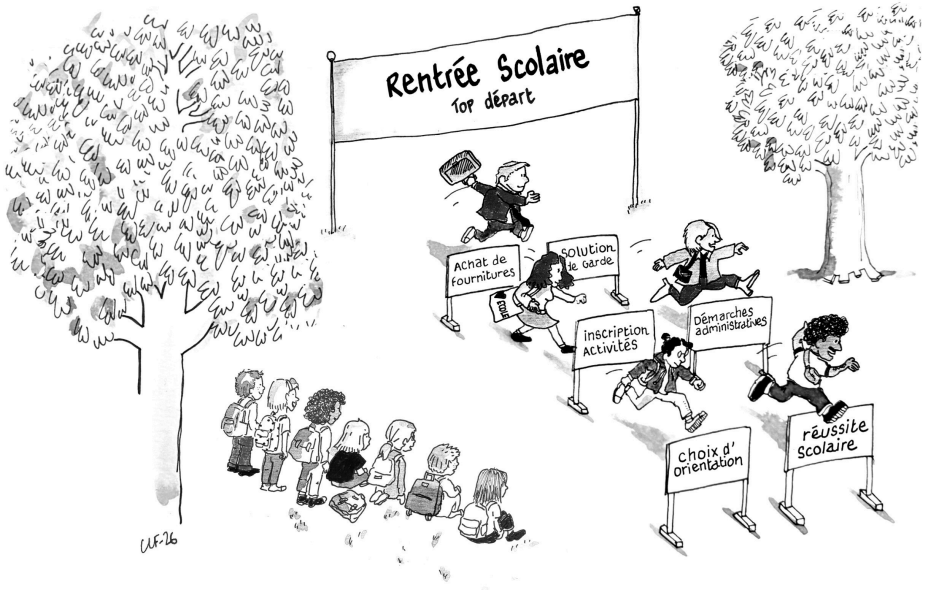
Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



LA LETTRE DE LA **DIPLP**

La DIPLP : c'est pas parce qu'on a un nom imprononçable qu'on n'agit pas!

Septembre 2026



L'EDITO

Pour les familles confrontées à la précarité, l'été peut même accentuer les fragilités avec la rupture des repères scolaires, l'isolement, les difficultés alimentaires et la fatigue accumulée. Lorsque la rentrée de septembre arrive, elle ne marque pas toujours une reprise après le repos, mais parfois c'est la poursuite d'une course d'obstacles et des difficultés aggravées.

Si la rentrée scolaire est souvent présentée comme un nouveau départ et une promesse joyeuse d'avenir, de découvertes et de réussite, c'est pourtant aussi, pour de nombreux ménages modestes, une période de tension, d'inquiétude et d'arbitrages difficiles. Derrière les cartables, les fournitures et les dépenses de rentrée compensées pour plus de 3 millions de familles par l'allocation de rentrée scolaire, se cache une réalité plus profonde : celle d'un quotidien où chaque décision compte et où l'avenir des enfants repose souvent sur un fragile équilibre.

Si la question financière demeure toujours centrale, réduire les difficultés de la rentrée au seul coût des fournitures scolaires serait ne voir que la partie émergée de l'iceberg. Pour les familles les plus vulnérables, la rentrée est aussi un moment de démarches administratives complexes, de recherches de solutions de garde, d'organisation des transports, de demandes d'aides, d'inscription aux activités périscolaires ou sportives. Chaque formulaire à compléter, chaque délai à respecter, chaque justificatif à fournir peut devenir une source de stress supplémentaire lorsque l'on cumule déjà les contraintes budgétaires, familiales ou sociales.

Pour beaucoup de parents, la rentrée ouvre également la saison des arbitrages budgétaires et de choix difficiles à faire entre inscription à des activités ou achat de nouveaux vêtements, entre inscription à la cantine ou grignotage à la maison…. Ces choix, qui ne s'imposent pas à tous pèsent lourdement sur le bien-être et les trajectoires des enfants issus des foyers modestes.

Au-delà de l'organisation matérielle, la rentrée réactive souvent une inquiétude plus profonde : celle de la réussite scolaire avec la peur de "passer à côté" d'une opportunité pour son enfant. Beaucoup de parents se sentent aussi démunis face aux exigences de l'école. Certains maîtrisent difficilement les codes scolaires, d'autres manquent de temps, de confiance ou parfois des connaissances nécessaires pour accompagner les devoirs et les apprentissages.

Cette inquiétude est encore plus forte lorsque l'enfant a déjà rencontré des difficultés, accumulé du retard ou vécu une année scolaire compliquée. Les familles savent que les écarts se creusent rapidement et que les obstacles rencontrés tôt dans le parcours peuvent entraîner des conséquences durables.

L'orientation constitue également un sujet majeur de préoccupation. Tous les parents souhaitent le meilleur pour leurs enfants et aspirent à ce que leur condition soit meilleure que la leur, alors il faut jongler avec les doutes et les manques de connaissance et d'information sur l'orientation scolaire mais aussi avec l'autocensure et le manque de moyens pour aligner les souhaits et capacités des enfants avec les possibilités accessibles.

Pour les étudiants, la rentrée est souvent synonyme d'émancipation et de saut dans l'autonomie, mais elle peut aussi être une épreuve. Trouver un logement, financer un dépôt de garantie, assumer un loyer, gérer les transports, accéder aux soins ou simplement apprendre à vivre seul représentent autant de défis, encore plus importants quand on vient d'une famille en situation de pauvreté. Et pour les jeunes issus de milieux modestes, l'accès aux études supérieures ne dépend pas seulement des résultats scolaires mais aussi de la capacité à franchir une multitude d'obstacles pratiques, administratifs et financiers.

Là encore, l'accompagnement fait souvent la différence entre une trajectoire qui se consolide et une qui se fragilise.

L'expérience montre qu'il est toujours plus efficace d'intervenir avant que les difficultés ne s'enracinent. Les problèmes scolaires, les situations de décrochage, les questions d'orientation ou les fragilités psychologiques apparaissent rarement du jour au lendemain. Ils se construisent progressivement et peuvent être repérés très tôt.

C'est pourquoi l'accompagnement doit être global. Il ne s'agit pas seulement d'aider une famille à acheter des fournitures ou un étudiant à payer son premier loyer. Il s'agit d'écouter, d'informer, de soutenir, d'orienter et de créer autour des enfants et des jeunes un environnement favorable à leur réussite.

La rentrée scolaire nous rappelle chaque année que l'égalité des chances ne se décrète pas. Elle se construit patiemment, à travers des politiques publiques coordonnées, des engagements associatifs, des initiatives d'entreprises et de l'action de tous ceux qui refusent que les conditions de naissance déterminent le destin.

Plus qu'un simple retour à l'école, la rentrée est donc un révélateur. Elle met en lumière les fragilités de certaines familles, mais aussi les extraordinaires leviers de solidarité qui existent dans notre société. À nous de les renforcer pour que chaque enfant, chaque jeune et chaque étudiant puisse aborder cette nouvelle année non pas avec l'angoisse de ce qui lui manque, mais avec la confiance dans ce qui lui est possible de devenir



Anne Rubinstein

Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

LA PAROLE À

Bernard Tranchand
Président de l'Unaf



Comment les familles modestes font face aux dépenses liées à la rentrée scolaire (fournitures, cantine, transport, mode de garde, activités sportives et culturelles, équipement numérique…) ?

Septembre pèse lourd sur des budgets parentaux, déjà très contraints : nos Points Conseil Budget comme les données Insee, Cnaf et Crédoc le montrent. Selon nos budgets types, les dépenses scolaires normales, numérique compris, atteignent au moins 1 000 € par enfant et par an. Les autres coûts, centre de loisirs, transports, activités sportives et culturelles, varient fortement selon les territoires : la cantine peut varier de 0 à 5€ le repas pour les familles pauvres. Pour l'accueil, un couple au Smic avec deux enfants, dont un bébé, doit encore débourser au moins 150 € par mois : ce coût peut conduire certains parents à réduire leur temps de travail pour économiser sur la garde. Les parents solos qui ne peuvent pas faire cet arbitrage nécessitent une attention plus particulière en cette rentrée.

Quels arbitrages observez-vous et quels peuvent être leurs effets sur les enfants et les parents des foyers les plus modestes ? Ont-elles bien connaissance des aides auxquelles elles peuvent prétendre ?

Ces parents se privent et privilégient les besoins fondamentaux de leurs enfants — santé, sécurité, alimentation — et leur éducation. Quand les ressources baissent, l'urgence prime. Dans notre baromètre 2026, 53 % des parents (et 64 % des plus modestes) disent ne pas pouvoir préparer l'avenir de leur enfant (épargne pour les études, etc.), soit 10 points de plus qu'en 2024. En revanche, ceux qui disent ne pas pouvoir couvrir les besoins fondamentaux ne progressent que de 11 à 13 % : l'immédiat prend le pas sur le long terme. Certaines aides, comme l'ARS, sont bien connues ; d'autres — ASF, prime d'activité, aides locales — le sont moins ou sont difficiles à obtenir. L'Unaf défend pour cela les aides universelles, plus lisibles, accessibles et non stigmatisantes.

Si vous aviez une priorité ou deux à porter auprès des pouvoirs publics pour améliorer concrètement la vie des familles dès cette rentrée, quelles seraient-elles ?

Deux urgences : revenir sur le décalage de la majoration pour âge des allocations familiales, qui pénalisera dans les prochaines années les familles modestes et nombreuses — souvent les mêmes —, et corriger la réforme du complément mode de garde, qui renchérit l'accueil pour certaines familles modestes dont les parents travaillent à temps plein mais recouraient à peu d'heures.

📊 CHIFFRES CLÉS

L'allocation de rentrée scolaire*
est de **450,41€** pour un enfant entrant **au collège**
et **466,02 €** pour un enfant entrant **au lycée**

* *Sous conditions de ressources*

L'allocation de rentrée scolaire | Ministère de l'Education nationale

211€
c'est le **coût moyen des fournitures scolaires**
pour un élève entrant en 6e

Enquête rentrée scolaire 2024-2025 | Familles de France

En 2026,
le **prix des fournitures scolaires** a augmenté de **2%**

Etude de l'UFC - Que Choisir publiée le 6 juillet 2026





La **France** consacre **189,9 milliards d'euros**
par an à **l'éducation**
soit **6,7 % du PIB**

DEPP, L'Éducation nationale en chiffres, édition 2025

Ce que l'Etat prend en charge par an :
8 450 €
pour un **écolier**
10 070 €
pour un **collégien**
et **12 660 €**
pour un **lycéen**

DEPP, L'Éducation nationale en chiffres, édition 2025

56 % des jeunes déclarent rencontrer des **difficultés d'accès aux activités de loisirs** ou **culturelles**

Baromètre Ipsos/Secours populaire 2025, Agir pour lutter contre la pauvreté et la précarité



COUP DE PROJECTEUR SUR

L'allocation de rentrée scolaire

Soutenir les familles financièrement pendant la rentrée scolaire



© Site du Ministère de l'Education nationale

L'allocation de rentrée scolaire apporte un soutien aux familles au moment où elles doivent faire face à des dépenses supplémentaires du fait de la rentrée scolaire.

Le plafond de ressources en-deçà duquel les familles ont droit à l'allocation de rentrée scolaire varie en fonction du nombre d'enfants à charge au 31 juillet 2026

- Famille avec 1 enfant à charge : plafond : 28 956€
- Enfant à charge supplémentaire : + 6 682€

Par ailleurs, la prestation est modulée en fonction de l'âge de l'enfant : son montant s'élève à 426,87€ pour les enfants de 6 à 10 ans, à 450,41€ pour les enfants de 11 à 14 ans et à 466,02€ pour les adolescents de 15 à 18 ans.

Lorsque les ressources de la famille dépassent légèrement le plafond, celle-ci peut bénéficier d'une allocation de rentrée scolaire dégressive en fonction de ses revenus.

En pratique, pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire :

- Les familles déjà allocataires qui remplissent les conditions et ont des enfants âgés de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir, l'allocation leur est versée automatiquement ;
- Les familles ayant des enfants âgés de 16 à 18 ans doivent fournir une déclaration sur l'honneur attestant que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage ;
- Les familles dont l'enfant atteint son sixième anniversaire après le 31 décembre 2026 et est admis en CP à la rentrée scolaire doivent adresser à leur CAF/MSA un certificat de scolarité pour bénéficier de l'allocation ;
- Les familles qui ne sont pas encore allocataires doivent en faire la demande auprès de le CAF/MSA.

En savoir plus

LA CITATION

« Chaque rentrée est une promesse. »

Philippe Meirieu

SUR LE TERRAIN

Grâce à la contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental de l'Isère :
Mise en place du dispositit, l'Internat pourquoi pas ?



L'internat, pourquoi pas ? permet de proposer un lieu neutre où le jeune est loin physiquement et psychiquement de ses problèmes familiaux, un lieu où il trouve écoute et soutien pour mener son projet de formation.

Ce dispositif, imaginé dans le cadre du contrat local des solidarités, s'adresse à des jeunes de 11 à 18 ans en situation de décrochage scolaire partiel ou complet, en souffrance psychologique. Une aide peut être demandée à leur famille, à un travailleur social, à l'équipe éducative du collège ou du lycée. Une fois les problématiques identifiées, un travail commun de réflexion est mené pour trouver un projet de formation ainsi qu'un lieu de formation parmi les internats isérois volontaires.

Après acceptation du projet, les jeunes sont soutenus dans l'internat par une monitrice éducatrice. Sa présence régulière permet un accompagnement individuel lors de discussions le soir ou en journée. La monitrice éducatrice accompagne aussi des moments collectifs comme des ateliers pâtisserie ou de graff, des sorties sportives ou culturelles.

Avec "l'internat, pourquoi pas", l'objectif poursuivi est de faire le maximum pour maintenir les enfants dans leur cadre de vie avant que la situation ne dégénère et nécessite un placement. De nombreuses familles traversent des difficultés passagères sans pour autant relever des mesures de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ce dispositif permet d'intégrer les enfants dans un milieu scolaire rassurant et de bénéficier d'un suivi par une monitrice éducatrice référente.

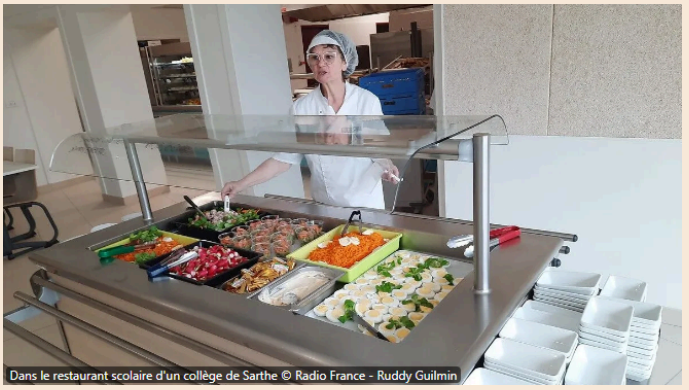
4 points clés pour ce dispositif ayant déjà bénéficié en 2024 et en 2025 à plus de 300 jeunes :

- un travail en réseau de proximité avec les travailleurs sociaux constitués
- un accompagnement des jeunes renforcé par la présence d'un moniteur éducateur à l'internat
- un soutien financier pour les projets éducatifs des internes

- une possible participation aux frais de l'internat pour les familles en difficulté financière

En savoir plus

Grâce à la contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental de la Sarthe :
Mise en place d'une tarification sociale à 1€ dans 3 collèges REP+



L'action de mise en place du tarif de restauration scolaire à 1 €, cofinancée par l'État et le Conseil départemental dans le cadre du Contrat local des solidarités 2024 2027 (212 000 € en 2025), a été déployée dans trois collèges REP+ du Mans accueillant des publics cumulant de fortes fragilités socio économiques. Elle répondait à un constat partagé : une très faible fréquentation de la restauration scolaire, frein majeur à l'accès à une alimentation de qualité et à la sécurisation des parcours éducatifs. Dans l'un des établissements, l'absence totale d'offre de restauration renforçait même l'absentéisme sur le temps méridien.

La tarification à 1 € a produit des effets immédiats et significatifs. Le nombre de demi pensionnaires est passé de 260 avant l'expérimentation à 590 en septembre 2025, soit une hausse de plus de 125 %. Les élèves les plus précaires ont particulièrement bénéficié de la mesure : dans un collège, la part des boursiers parmi les demi pensionnaires est passée de 50,4 % à 71,4 %. Les familles en situation de précarité expriment un réel soulagement, et les défauts de paiement ont diminué.

L'impact sur la scolarité est également notable : les retards après la pause méridienne ont baissé de 6 points, et le taux d'absentéisme est plus faible chez les demi pensionnaires (5 %) que chez les externes (8 %). La présence accrue des élèves a permis de structurer un véritable temps de vie scolaire, avec animations, clubs et partenariats, contribuant à un climat scolaire apaisé et à un renforcement du sentiment d'appartenance.

En savoir plus

Grâce à la contractualisation entre l'Etat et la Métropole de Montpellier:
Agir pour la réussite scolaire des élèves en situation de pauvreté



Plusieurs dispositifs/projets ont été soutenus ou créés au cours de ces 7 années de lutte contre la pauvreté :

- Cordées de la réussite, internats d'excellence, facilitateurs pédagogiques pour les enfants de famille gitane,
- Déclinaisons départementales du pacte des solidarités (travail sur les polyexclus, les enfants confiés à l'ASE et l'insertion des jeunes en situation de handicap dans le Gard)…
- Un cercle d'étude « Réussite et grande pauvreté » a été installé dans lequel l'académie travaille à la création de ressources en collaboration avec ATD Quart Monde (convention renouvelée en mars 2026).
- Une certification académique « alliance éducative » a également été créée pour former des formateurs sur cette question sur l'ensemble du territoire.

Ces dispositifs ont vocation a aider les enfants confiés à l'ASE, les élèves boursiers et l'ensemble des enfants non lecteurs et non scripteurs qui ne relèvent d'aucun dispositif.

Ainsi, au-delà des aides liées à la cantine à 1 euro et aux actions de prévention menées au sein des établissements scolaires, la mise en synergie du Pacte des solidarités, de l'action de la DIHAL, de l'ensemble des collectivités et de l'Education nationale, ont permis de réaliser le recensement des besoins dans les deux académies et de soutenir les postes de facilitateurs inclusifs indispensable pour accompagner au mieux les enfants les plus en difficultés. Les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance feront l'objet d'une attention toute particulière avec de nouvelles réponses à leur attention.

En savoir plus

Dans l'académie de Guadeloupe :
Des kits de fournitures scolaires pour favoriser une rentrée sereine



Dans le cadre du Pacte local des solidarités porté par la DIPLP, une action spécifique a été mise en œuvre en Guadeloupe afin de soutenir les familles des territoires les plus fragiles.

Dès la rentrée scolaire, **666 kits de fournitures scolaires ont été financés par l'État au bénéfice d'élèves scolarisés en réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+)**, du CP au CM2. Cette initiative vise à alléger le coût de la rentrée pour les familles et à garantir à chaque enfant l'accès au matériel indispensable aux apprentissages. En réduisant les inégalités matérielles dès le premier jour de classe, ce dispositif contribue à créer les conditions d'une scolarité plus sereine et d'une meilleure réussite éducative pour tous. Il illustre également l'ambition du Pacte des solidarités de lutter contre les inégalités dès l'enfance en apportant des réponses concrètes aux besoins des territoires.

Grâce à la contractualisation entre l'Etat et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :
Diversifier l'offre alimentaire dans les collèges, une démarche au service de tous les élèves



Dans le cadre du Contrat local des solidarités "Manger Bio, local et 100%fait maison", le Département d'Ille-et-Vilaine renforce son engagement en faveur d'une alimentation plus durable, accessible et de qualité dans les collèges. Cette action vise à diversifier l'offre alimentaire proposée aux élèves en favorisant des produits locaux, de saison et issus de circuits courts, tout en développant des ateliers de sensibilisation autour de l'alimentation.

Menée notamment en partenariat avec la SCIC Nourrir l'avenir, cette démarche s'inscrit dans une double ambition : améliorer les habitudes alimentaires des jeunes et soutenir une transition écologique solidaire. Elle contribue également à rendre l'alimentation durable accessible à tous grâce à des mesures favorisant l'égalité d'accès à la restauration scolaire.

Au-delà des repas servis au quotidien, ce projet encourage la découverte de nouveaux produits, l'éducation au goût et une meilleure compréhension des enjeux environnementaux liés à l'alimentation. Une initiative concrète qui place la santé, l'inclusion et le développement durable au cœur de la vie des collèges.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des dispositifs variés pour tous publics.

Le pass Culture

pass Culture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

C'est la rentrée scolaire 2026, et le pass Culture poursuit sa mission : rendre la culture plus accessible aux jeunes et encourager de nouvelles pratiques.

Depuis sa réforme en 2025, le dispositif s'adresse aux 15-21 ans, avec des modalités qui évoluent selon l'âge. Dès 15 ans, les jeunes peuvent découvrir gratuitement de nombreuses offres culturelles via l'application, avant de bénéficier d'un crédit de 50 € à 17 ans. À 18 ans, ce montant atteint 150 €, utilisables pendant trois ans,

jusqu'à la veille des 21 ans. Un complément de 50 € peut également être accordé, sous certaines conditions, aux jeunes de 18 ans en situation de handicap ou issus de foyers modestes. Livres, cinéma, concerts, spectacles, musées, expositions, ateliers artistiques : le pass permet de financer une large palette d'activités et de découvertes.

Le dispositif s'appuie aujourd'hui sur plus de 35 000 partenaires culturels répartis sur le territoire. Depuis son lancement, plus de 4,7 millions de jeunes de 15 à 20 ans ont utilisé le pass Culture. À la rentrée, son rôle dépasse ainsi la simple aide financière : l'application devient aussi une porte d'entrée vers l'offre culturelle locale.

Pour les jeunes, c'est l'occasion de pousser la porte d'un musée, d'acheter un livre, de découvrir un spectacle ou encore de s'initier à une nouvelle pratique. Pour les acteurs culturels, le dispositif constitue un moyen supplémentaire de toucher un public jeune et de renouveler les habitudes de fréquentation. 6 ans après son lancement, le pass Culture s'impose ainsi comme l'un des principaux leviers publics pour rapprocher les jeunes de la culture.

En savoir plus

Le Pass'Sport



© Site du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le Pass'Sport, créé en 2021, est une aide financière de l'Etat pour les familles, destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club, une association sportive ou une salle de sport partenaire.

Cette aide d'un montant forfaitaire de 50 euros s'adresse aux enfants et aux jeunes qui rencontrent des obstacles à la pratique sportive d'ordre financier, social ou liés à un handicap.

La prochaine campagne 2026-2027 vient d'être lancée et offre un dispositif renforcé avec un public élargi (avec la réintégration des 6-13 ans) et une aide complémentaire inédite pour accompagner les familles dans la durée.

Le Pass'Sport concerne au 1er septembre 2026 :

- Les enfants de 6 à 17 ans dont le quotient familial (CAF ou MSA) est inférieur à 700€
- Les enfants et jeunes de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse du CROUS ou d'une bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

Au-delà des 50 € d'aide à l'inscription, une aide complémentaire sera attribuée par la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) au premier trimestre 2027 à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur pass Sport à la rentrée 2026 et étant bénéficiaires de la CAF.

Ainsi, l'offre permet de mieux identifier les familles en précarité et de renforcer l'impact social du dispositif.

Le calendrier :

- **Les familles peuvent vérifier leur éligibilité sur le site pass.sports.gouv.fr et se renseigner auprès des clubs et structures éligibles**.
- Du 1er septembre au 31 décembre 2026 : la campagne Pass'Sport est ouverte.
- Mi-septembre : envoi des codes d'activation individuels par courriel.
- Premier trimestre 2027 : versement de l'aide complémentaire par la CNAF.

En savoir plus

L'expérimentation Campus Zéro Non Recours



L'expérimentation Campus zéro non-recours a été lancée en 2026 pour deux ans afin de renforcer l'accès aux droits des étudiants et ainsi lutter contre la précarité étudiante.

Copilotée par la DIPLP et la DGESIP, l'expérimentation permet ainsi de favoriser les dynamiques partenariales à l'échelle des campus, renforcer la coordination entre les acteurs de l'enseignement supérieur et ceux de l'action sociale et permettre de dégager des éléments nécessaires à une extension de la démarche sur l'ensemble des territoires.

Elle se déploie dans **8 universités de 7 régions différentes** :

- L'université Bourgogne Europe en Bourgogne Franche-Comté,
- L'université d'Orléans en Centre Val de Loire,
- L'université de Picardie Jules Verne dans les Hauts-de-France,
- L'université de Paris 8 et l'université Paris cité en Ile-de-France,
- L'université de Montpellier 3 Paul Valery en Occitanie,
- Avignon université en Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- L'université de La Réunion.

Ces établissements, **sélectionnés selon le taux de pauvreté de leur territoire**, leur taux de boursiers et la présence d'échanges et de partenariats déjà existants sur cette thématique, constituent un laboratoire expérimental grâce à leur diversité (établissements de différentes tailles, multi- ou mono-site, avec intégration de publics extérieurs (écoles privés, lycées professionnels).

Les nouveaux chargés de coordination de l'expérimentation sur chaque campus ont pris leur fonction en février 2026 et conduisent le déploiement des projets propres à chaque territoire. Ils s'appuient sur des **actions variées** - guichets uniques, formation et recrutement d'ambassadeurs/étudiants-pairs, démarches d'allers-vers etc.- et offrent un soutien ciblé à des catégories de publics particulièrement

vulnérables identifiés par les campus lors de la première phase de réparage (étudiants ultra-marins, jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, étudiants parents, en situation de handicap etc.).

**Les aides matérielles,
à la mobilité, à l'alimentation ...**

Au-delà de l'allocation de rentrée scolaire, de nombreuses collectivités proposent des dispositifs pour accompagner les familles à la rentrée : aide au transport, tarification sociale de la cantine, participation à l'achat de fournitures ou d'équipements, soutien aux activités sportives et culturelles, etc. Les conditions et les montants varient selon le lieu de résidence. N'hésitez pas à consulter le site internet de votre collectivité ou à vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

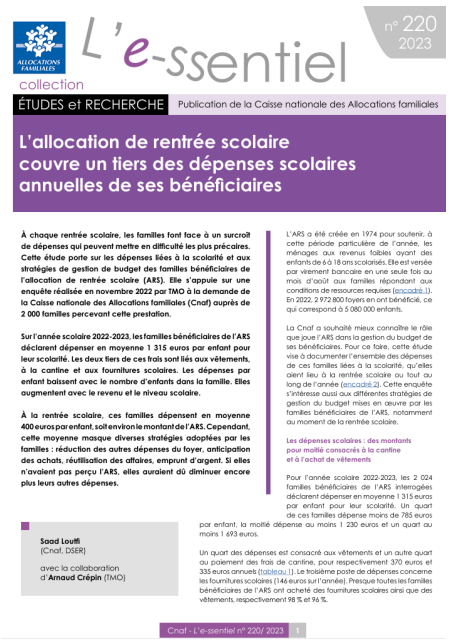
Si vous souhaitez nous faire connaitre une initiative innovante dans votre territoire :

Ecrivez-nous

📅 L'AGENDA DE LA DELEGUEE INTERMINISTERIELLE, Anne Rubinstein

- **8 septembre** : Visite des locaux de la Banque Solidaire de l'Equipement à Paris
- **9 septembre** : Vernissage de l'exposition Histoires de visages avec le département de l'Eure
- **10 septembre** : Séminaire des Commissaires à la lutte contre la pauvreté et de la DIPLP
- **15 septembre** : Participation à la réunion plénière du CNLE
- **17 septembre** : Participation à la 4ème édition du baromètre des mobilités du quotidien réalisé par IPSOS, Wimoov.
- **18 septembre** : Séminaire avec les sous-préfets/commissaires à la pauvreté d'outre-mer
- **22 septembre** : Intervention au Congrès USH à Bordeaux
- **23 septembre** : Rencontre avec David Coste, Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (DIAIR)
- **Du 28 septembre au 1er octobre** : Déplacement en Guyane

📰 POUR ALLER PLUS LOIN



collection L'e-ssentiel n° 220 2023

ÉTUDES et RECHERCHE — Publication de la Caisse nationale des Allocations familiales

L'allocation de rentrée scolaire couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires

À chaque rentrée scolaire, les familles font face à un surcroît de dépenses qui peuvent mettre en difficulté les plus précaires. Cette étude porte sur les dépenses liées à la scolarité et aux stratégies de gestion de budget des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Elle s'appuie sur une enquête réalisée en novembre 2022 par TMO à la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) auprès de 2 000 familles percevant cette prestation.

Sur l'année scolaire 2022-2023, les familles bénéficiaires de l'ARS déclarent dépenser en moyenne 1 315 euros par enfant pour leur scolarité. Les deux tiers de ces frais sont liés aux vêtements, à la cantine et aux fournitures scolaires. Les dépenses par enfant baissent avec le nombre d'enfants dans la famille. Elles augmentent avec le revenu et le niveau scolaire.

À la rentrée scolaire, ces familles dépensent en moyenne 400 euros par enfant, soit environ le montant de l'ARS. Cependant, cette moyenne masque diverses stratégies adoptées par les familles : réduction des autres dépenses du foyer, anticipation des achats, réutilisation des affaires, emprunt d'argent. Si elles n'avaient pas perçu l'ARS, elles auraient dû diminuer encore plus leurs autres dépenses.

L'ARS a été créée en 1974 pour soutenir, à cette période particulière de l'année, les ménages aux revenus faibles ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés. Elle est versée par virement bancaire en une seule fois au mois d'août aux familles répondant aux conditions de ressources requises (encadré 1). En 2022, 2 972 800 foyers en ont bénéficié, ce qui correspond à 5 080 000 enfants.

La Cnaf a souhaité mieux connaître le rôle que joue l'ARS dans la gestion du budget de ses bénéficiaires. Pour ce faire, cette étude vise à documenter l'ensemble des dépenses de ces familles liées à la scolarité, qu'elles aient lieu à la rentrée scolaire ou tout au long de l'année (encadré 2). Cette enquête s'intéresse aussi aux différentes stratégies de gestion du budget mises en œuvre par les familles bénéficiaires de l'ARS, notamment au moment de la rentrée scolaire.

Les dépenses scolaires : des montants pour moitié consacrés à la cantine et à l'achat de vêtements

Pour l'année scolaire 2022-2023, les 2 024 familles bénéficiaires de l'ARS interrogées déclarent dépenser en moyenne 1 315 euros par enfant pour leur scolarité. Un quart de ces familles dépense moins de 785 euros par enfant, la moitié dépense au moins 1 230 euros et un quart au moins 1 693 euros.

Un quart des dépenses est consacré aux vêtements et un autre quart au paiement des frais de cantine, pour respectivement 370 euros et 335 euros annuels (tableau 1). Le troisième poste de dépenses concerne les fournitures scolaires (146 euros sur l'année). Presque toutes les familles bénéficiaires de l'ARS ont acheté des fournitures scolaires ainsi que des vêtements, respectivement 98 % et 96 %.

Saad Loutfi
(Cnaf, DSER)

avec la collaboration
d'Arnaud Crépin (TMO)

L'allocation de rentrée scolaire couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires
- CNAF 2023

En savoir plus



Augmenter le recours au Pass Sport
- DITP avril 2025

En savoir plus



Les impacts de la part individuelle du pass culture
- IGAC/Cour des comptes 2024

En savoir plus



Dossier Campus Zéro Non-Recours
- DIPLP 2025

En savoir plus



Mesdroitssociaux.gouv.fr
Santé, Famille, Logement, Retraite, Solidarité, Autour de l'emploi :
retrouvez tous vos droits sociaux en un seul endroit

En savoir plus



Comment soutenir le pouvoir d'achat de vos salariés à la rentrée ?
- Klaro

En savoir plus

Vous avez un point de vue à partager ?

Contactez-nous

Retrouvez les Newsletters précédentes



[avril 2024]



[mai 2024]



[juin 2024]



[juillet 2024]



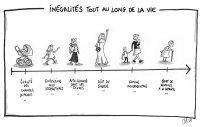
[août 2024]



[septembre 2024](#)



[octobre 2024](#)



[novembre 2024](#)



[décembre 2024](#)



[janvier 2025](#)



[février 2025](#)



[mars 2025](#)



[avril 2025](#)



[mai 2025](#)



[juin 2025](#)



[juillet 2025](#)



[septembre 2025](#)



[octobre 2025](#)



[novembre 2025](#)



[décembre 2025](#)



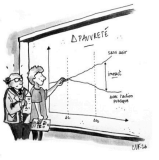
[janvier 2026](#)



[février 2026](#)



[mars 2026](#)



[avril 2026](#)



[mai 2026](#)



[juin 2026](#)



[juillet 2026](#)

Retrouvez-nous sur

S'inscrire à la newsletter

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)

14 Avenue Duquesne, 75007 Paris

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire